



M. MARTIN CP0115
S = 170m²
à régulariser

M. GASQUET CP 0114
S = 126m²
à demander

MME TEMPLE
CP 0353 S=80m²
à demander

MME ZITOUNI
CP 0427 S=92m²
à demander

Alignement PLU voie 28 (12.00m)

ON-COCHET
46m²

FRAISSON-COCHET
208 S = 43m²
à demander

M. KRUKOFF
CM0393 S=314m²
à régulariser

M. REMMER CM0394
S = 183m²
à régulariser

MANGILI CM0206
S = 126m²
régulariser

M. PACQUANT
CM 0392
S = 80m²
à régulariser

M. LAMARCA
CM 0322
S = 60m²
à régulariser

Echelle : 1 / 500

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2011



Pôle Gestion Publique
Service France Domaine
Site de Sainte-Anne
38, bd Baptiste Bonnet
13 285 Marseille Cedex 20



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7307

Mod. V

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE
(Valeur vénale)
(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

29 DEC. 2010

COMMUNAUTÉ URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
N° d'enregistrement	2010-12-52710
DPL/DIV/COU/	
Courrier arrivé le	24 DEC. 2010
Original à :	DGDDAT
Copies à :	

N° 2010-054V4078

Évaluateur : Catherine THIERS

Téléphone : 04 91 23 60 57

Télécopie : 04 91 23 60 23

Mél. : tgdomaine013@dgfip.finances.gouv.fr

Réception sur rendez-vous.

1. Service consultant :

Communauté Urbaine

Marseille Provence Métropole

Développement durable et attractivité du territoire

BP 48 014

13 567 Marseille CEDEX 02

Vos références : Marignane – réaménagement et réfection du quartier des Eugons
Affaire suivie par : Mme Laure GUICHARD

2. Date de la consultation :

Le : 24 octobre 2010

Reçue le : 2 novembre 2010

Complétée le : Néant

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) : Demande d'évaluation foncière en vue de l'acquisition de bandes de terrains sises rues Bernard HINAULT et Guy DRUT à Marignane.

4. Propriétaire présumé :

19 propriétaires

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération:

Section : CP et CM

Parcelle : CP 267 / CP 218 / CP 282 / CP 276 / CP 396 / CP 116 / CP 213 / CP 213 / CP 115 / CP 114 / CP 353 / CM 7 / CM 379 / CM 207 / CM 208 / CM 206 / CM 322 / CM 392 / CM 393 / CM 394.

Superficie du terrain : Sans objet

Superficie bâtie : Néant

Commune : Marignane

Nature - Situation :



du sous-sol

9. **Observations particulières :**

La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'**un an**.

A Marseille, le 20 décembre 2010

Pour l'Administrateur Général des Finances
Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et
du Département des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,



Chantal GUILHOT
Receveur Percepteur